

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
SÉANCE DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 10/08/2023

Conseillers en exercice : 11

Présents : 7 Votants: 8

Le sept septembre deux mil vingt-trois à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Cossé-en-Champagne se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents : Stéphane FOUCHER, , Sonia FOURMOND, , Fanny BAGUELIN, Martial DZIURDA, Vincent HOUDU, , Jessica HINEKY, et Dominique LAVOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Gilles CARTIER et Aurélie LEROY, laquelle a donné son pouvoir à Vincent HOUDU ; Mickaël BAUDOUIN et Maud COIGNARD.

Sonia FOURMOND a été désignée secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

Monsieur Le Maire a présenté aux conseillers Nolwenn CHABUT qui sera en stage de secrétaire de mairie sur la période du 11 septembre 2023 au 16 février 2024.

1. **Adoption du compte rendu de la séance du 6 juillet 2023** à l'unanimité ;

2. **Ecole**

a) **Chauffage de l'école :**

Présentation de l'audit énergétique de l'école par l'entreprise Jérôme SOLARD :

Le résultat du diagnostic est positif dans l'ensemble,

Les quatre actions suivantes qui pourraient être menées en priorité pour réduire les besoins énergétiques de l'école sont :

- L'isolation des murs de la classe (ancien bâtiment),
- L'étanchéité à l'air (Faire un test d'étanchéité à l'air au préalable),
- La ventilation double flux,
- Le remplacement des convecteurs électriques à l'étage (dortoir des maternels).

La chaudière à fuel datant de 2009 est en excellent état. Son remplacement par une énergie à faible teneur carbone pourra se faire ultérieurement.

b) **Travaux de bâtiments :**

La toiture du préau est à refaire,

Mais compte tenu du montant du devis de réfection : 13 952.10 € HT – 16 742.52 € TTC, le conseil souhaiterait s'orienter vers le photovoltaïque.

Une réflexion est menée dans cet objectif.

3. **Proposition de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Demande de classement de la vallée du Treulon en Zone Naturelle Protégée.**

La vallée du Treulon est actuellement classée en Zone Naturelle, le Conseil souhaite demander le classement de cette vallée en Zone Naturelle Protégée.

4. **Création des Zones dites « d'accélération des énergies renouvelables »**

Monsieur le Maire expose :

Les collectivités sont tenues de déterminer les zones dites « d'accélération des énergies renouvelables »

Ces zones ont pour objectif de favoriser le développement des énergies renouvelables.

Elles ne seront pas des zones exclusives d'accueil et d'autorisation,

Elles permettront de réduire les délais d'instruction et d'accéder à des outils financiers spécifiques (Les décrets sont en cours pour préciser ces dispositifs).

Les collectivités doivent définir les zones pour le 5 décembre 2023.

Monsieur Samuel GESRET, secrétaire général de la Préfecture de la Mayenne, a été nommé référent préfectoral pour nous accompagner.

Objectifs à atteindre pour le 5 décembre 2023 :

- Définir les premières zones pour chacune des catégories ci-dessous,
- Planifier et organiser la concertation avec la population,
- Planifier la délibération du CM en coordination avec la CCPMG
- Enregistrer les zones via le portail ENR.

Les zones sont répertoriées dans 7 catégories.

- 1) Photovoltaïque sur les bâtiments
- 2) Photovoltaïque sur sol
- 3) Photovoltaïque au sol sur terrains agricoles ou naturels :
- 4) Chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie, bois ...)
- 5) Éolien terrestre
- 6) Hydroélectricité
- 7) Méthanisation

5. **Travaux de voirie : Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises CHAPRON et BNTP

Nature de la Voie	Linéaire Mètres	Surface M ²	Nature des travaux	CHAPRON	BMTP	PIGEON
VC 103 Des Helberdières	1 410	4 420	BICOUCHE SUR LA TOTALITÉ	13 261.60	52 281.00	
CR de la Brochardière	500	830	BICOUCHE SUR LA MOITIÉ 415 M ²	2 228.60	5 146.50	
CR des Bourgeries	600	2 000	BICOUCHE SUR LA TOTALITÉ	5 246.40	23 725.00	
CR des Bonnelières	530	1 340	BICOUCHE SUR LA TOTALITÉ	4 555.00	16 339.00	
Rue des Écoles	260	1 040	PATA SUR 100 M ²	594.00		
Chemin des	60	340	PATA SUR 10 M ²			

Demoiselles						
VC 4 d'Epineux	1 070	3 670	A voir en 2024			
SS TOTAL		8 590	BICOUCHE	25 885.60 € HT	97 491.5 0	Environ 50 000
TOTAL TTC				29 233.10 €		

Le conseil, à l'unanimité choisit l'entreprise CHAPRON pour réaliser l'ensemble des travaux de voirie programmés sur l'exercice 2023 pour la somme de 25 885.60 € HT.

6. Elagage et taille des haies

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises Coulon et Gasnier pour les travaux d'élagage des haies :

Considérant les tarifs proposés, le conseil choisit l'entreprise COULON pour exécuter les travaux d'élagage des haies.

7. Propriété à démolir au 6-8 route de Plaisance et réalisation d'un espace public multifonctionnel : Informations sur les nouveaux dispositifs susceptibles de permettre la réalisation de ce projet :

Monsieur le Maire présente le projet pouvant être réalisé après la démolition partielle du bâtiment 6-8 route de Plaisance :

Situation :

Parcelle section AB n°34 – Surface totale 362 m² - Surface bâtie à démolir 280 m².

Centre-bourg, au pied de la mairie et de l'église.

Avantages de la Démolition :

Suppression d'une friche en ruine dangereuse pour les riverains et usagers, nuisance visuelle, absence de trottoirs ;

En réflexion :

Création de quelques places de stationnements ;

Création d'un arrêt de bus sécurisé pour le ramassage scolaire ;

Installation de bornes de recharges pour voitures et vélos électriques ;

Création d'un Espace détente-lecture avec livres mis à disposition et en libre circulation ;

Création d'un lieu de vie, espace de rencontres (entre voisins ou occasionnels pour petits concerts et autres spectacles)

Un rendez-vous est fixé avec la Préfecture, DDT et l'ARS le 15 septembre pour étudier la faisabilité du projet.

8. Questions et informations diverses.

Bilan : Dimanche 9 juillet au Plan d'eau, rencontre de Madame Norchen Schenoufi, la Sous-préfète de Château-Gontier.

Bilan : Mercredi 30 août de 15h30 à 16h30 : Visite d'Elisabeth DOINEAU à la mairie.
Fin des travaux de l'église : Prévision fin octobre 2023.

Prochaine séance jeudi 5 octobre à 20h30